

CHARTES D'UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

À la suite de tentatives de Maires du Nord-Cotentin qui soumettent une charte modifiée



Le SNUDI FO DE LA MANCHE attire votre attention sur le contenu des chartes que les Maires demandent de signer.

LA CHARTE est un document départemental élaboré par l'IA50 et n'est qu'une proposition, pas imposée, ce qui explique qu'elle soit parfois appelée différemment dans les autres départements (*Charte d'engagements réciproques...* dans le 14 par exemple). La charte départementale est consultable sur le site de l'IA50.

LES DIRECTEURS NE DOIVENT RIEN SIGNER : c'est seulement l'IEN qui peut signer ces chartes, comme on peut s'en apercevoir à la lecture de la charte de la Manche.

SIGNALEZ-NOUS TOUTE LISTE NÉGATIVE

exemple : « les enseignants fourniront à la rentrée une liste du matériel de classe qui ne devra pas être utilisé par les animateurs ». NON à la priorité du périscolaire sur le scolaire !

REFUSEZ D'ÊTRE LES RÉFÉRENTS des TAP !

des attitudes compréhensibles l'an passé comme en ce début d'année : rester implicitement disponible pour aider à la mise en place des TAP (par égard pour les enfants ou les animateurs), accepter verbalement de donner un coup de main, ou a fortiori par écrit aux Mairies peut vous être préjudiciable : sous peine d'être mis en cause en cas d'accident sur temps périscolaire. Le SNUDI FO vous protège et défendra le service public d'éducation contre la territorialisation...

LA SÉCURITÉ DANS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE est assurée par le Directeur sur le temps SCOLAIRE u-ni-que-ment :

DES MAIRES CHERCHENT À TRANSFORMER LES DIRECTEURS EN FORMATEURS SÉCURITÉ pour les animateurs des TAP : c'est à la Mairie par l'intermédiaire de son chargé de prévention (il existe obligatoirement un, dans le pire des cas c'est le Maire lui-même) de former ou de faire former les personnels, pas au Directeur, encore moins à chaque renouvellement d'équipe périscolaire ! REFUSEZ catégoriquement et contactez le SNUDI FO MANCHE qui rappellera aux Maires et à de ne pas chercher à se débarrasser de *leurs* responsabilités.

Encore une fois, c'était prévisible, les Décrets Peillon / Hamon viennent chambouler l'organisation scolaire, porter atteinte aux droits des enseignants, préparer la territorialisation voulue par la logique de baisse à tout prix des dépenses de l'État...



UD Force ouvrière Maison des syndicats
56 rue de la Buaille 50 100 Cherbourg-Octeville
Bureau : 02 33 53 03 72
Mobile : 07 82 97 25 81

Union locale de Saint-Lô
Maison des syndicats
Château des Communes
rue Léon Desries (proche IUFM)
02 33 55 26 62